



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 93084

Texte de la question

Mme Danielle Auroi interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation de la profession d'infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE). Les IADE dont les conditions d'exercice se dégradent un peu plus chaque jour tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme pour demander une réelle reconnaissance et valorisation de leur profession, alors qu'ils exercent un métier essentiel au service du patient. Bien que leur diplôme soit reconnu depuis 2014 au grade de master, ils ne bénéficient pas d'une grille indiciaire salariale correspondant à leur niveau d'étude. Par ailleurs, ils souhaitent pouvoir prétendre au statut de professionnels médicaux en pratiques avancées prévu par l'article 30 de la loi de modernisation de notre système de santé. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement envisage de répondre favorablement à leur revendication légitime.

Texte de la réponse

Les infirmiers anesthésistes qui travaillent au bloc opératoire sont les collaborateurs indispensables des médecins anesthésistes réanimateurs. Ces infirmiers expriment des attentes, puisque l'exercice de leur profession évolue. Un travail est engagé avec eux depuis 2012. Leur formation a, dans un premier temps, été revue et il s'agit maintenant de réfléchir aux évolutions qui peuvent être apportées à l'exercice de leur profession. Depuis octobre 2015, les représentants des infirmiers anesthésistes sont régulièrement reçus par les services du ministère chargé de la santé pour conduire cette réflexion qui est programmée jusqu'à l'été prochain. Pour ce qui est de la rémunération, la grille statutaire des infirmiers anesthésistes a évolué à deux reprises, en 2012 et en 2015. Si nous voulons aller au-delà, indépendamment de la revalorisation du point d'indice qui vient d'être annoncée par le Gouvernement, il est d'abord indispensable de faire aboutir le travail qui a été engagé sur l'évolution de l'exercice du métier. C'est à partir de cette étape qu'il sera possible, à compter de l'été prochain, d'ouvrir le chantier sur l'architecture de la grille et, donc, de l'évolution indiciaire possible permettant de reconnaître à la fois le parcours professionnel des infirmiers anesthésistes et l'évolution de l'exercice de leur profession.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Auroi](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93084

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1085

Réponse publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2718